

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/224/F/2023-2024
POUR L'ACHAT DU MATERIEL ET FOURNITURES DE BUREAU**

- DATE DE PUBLICATION : 12/10/2023
- DATE D'OUVERTURE DES OFFRES : 02/11/2023

1. Objet

Le Gouvernement de la République du Burundi a mis en place un Fonds pour l'Achat du Matériel et Fournitures de Bureau, pour l'Exercice 2023-2024.

Le Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les Soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous plis fermés, pour le marché sous examen.

2. Autorité Contractante et Source de Financement du Marché

L'Autorité Contractante est le Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

La source de financement du présent marché est le Budget Général de l'Etat, Exercice 2023-2024.

3. Mode de passation du Marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National, tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Délais d'exécution

Le marché est à exécuter dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires après réception de la lettre de commande signée par toutes les parties. Toutefois, le titulaire du marché peut proposer les délais les plus courts.

5. Conditions de participation

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 du Code des Marchés Publics.

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables pendant les heures de service à l'adresse ci-après :

- Building du Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, situé au Boulevard MWEZI GISABO, tout près de l'hôpital Roi Khaled, Rez de chaussé au Secrétariat de la direction Générale chargée de l'Administration et des finances, à Bujumbura.

Tél. +257 22 25 80 42, +257 22 25 97 19

Il sera obtenu sur présentation d'un bordereau de versement d'une somme non remboursable de Cinquante mille francs burundais (50.000 Fbu), à verser sur le Compte n°1101/001.04, ouvert à la Banque de la République du Burundi (B.R.B.) au nom de l'Office Burundais des Recettes (OBR).

7. Qualification des candidats

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les conditions juridiques, techniques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

8. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les données particulières de l'appel d'offres, afin de déterminer l'offre conforme la moins disant.

9. Présentation de l'offre

Les documents constitutifs de l'offre seront présentés dans deux enveloppes distinctes contenues dans une grande enveloppe :

- L'enveloppe technique contiendra l'offre technique et comprendra les éléments suivants :
 1. La caution bancaire de soumission selon le modèle en annexe;
 2. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en cours de validité délivrée par l'OBR ;
 3. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
 4. Le certificat d'Immatriculation fiscale (NIF) ;
 5. Les spécifications techniques des fournitures objet du présent marché ;
 6. Avoir une adresse fixe et connue ;
 7. L'acte d'engagement selon le modèle en annexe.
 8. Statuts de la Société ;
 9. Habilitation du Signataire à engager le Soumissionnaire notarié;
 10. Registre de Commerce (Copie) ;
 11. L'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce (valide) ;
 12. L'Attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS (en original et en cours de validité).

- L'enveloppe financière contiendra les éléments ci-après :
 1. L'acte de soumission ;
 2. Le Bordereau des prix quantitatifs ;
 3. Le Bordereau des prix unitaires en chiffres et en lettres ;
 4. Les Délais de livraison.

N.B. : L'absence ou la non-conformité de l'un de ces éléments entraînera le rejet de l'offre lors de l'analyse, conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics du Burundi.

Ces enveloppes porteront les mentions « **Offre technique** » et « **Offre financière** », les deux enveloppes seront glissées dans une troisième enveloppe, portant clairement les mentions « **DAO N°DNCMP/ 2.2.6 /F/2023-2024: « Offre pour l'Achat du Matériel et Fournitures de Bureau** ».

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

Les offres devront être soumises au Building du Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, situé au Boulevard MWEZI GISABO, tout près de l'hôpital Roi Khaled, Read de chausse au secrétariat de la Direction Générale chargée de l'Administration et des Finances, à Bujumbura ; **au plus tard le 09/11/2023** à 9 Heures 00.

10. Date limite de dépôt des offres

Les offres sous pli fermé doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard **le 09/11/2023 à 9 heures 00.**

L'ouverture des offres aura lieu le même jour à **9 heures 30 minutes**, dans l'une des salles au siège du cabinet du Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

Toute offre reçue après la date et heure limite ne sera pas prise en considération.

11. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes **le 09/11/2023 à 9 heures 30 minutes** dans l'une des salles au siège du Cabinet du Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture, à l'adresse mentionnée ci-dessous :

- Building du Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, situé au Boulevard MWEZI GISABO, tout près de l'hôpital Roi Khaled,

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres. Il donne copie de son rapport à l'autorité contractante. Les soumissionnaires ou leurs représentants doivent signer sur la liste de présence lors de la séance d'ouverture.

12. Analyse des Offres

Une commission technique d'analyse des offres sera mise sur pied par le maître de l'ouvrage. L'évaluation des offres sera effectuée à partir du jour de l'ouverture des offres.

L'absence d'un des documents exigés pour l'offre technique entraîne l'exclusion du soumissionnaire.

13. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement conforme et financièrement moins disant.

14. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date d'ouverture des plis.

15. Garantie de soumission

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant d'un Million Six Cent Mille Francs Burundais (**1.600.000 Fbu**).

16. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un seul lot complet et le soumissionnaire *peut être attributaire* un seul lot au complet

17. Spécification du Marché

Le matériel et fournitures de bureau prévus dans le cadre de ce marché est constitué par un seul lots complet constitué de :

Achat Matériel et Fournitures de Bureau :

N°	Nature de l'article	Unité
1	Rames de papiers (AA4)	Rame
2	Encre correcteurs	Pièce
3	Souffleur	Pièce
4	Brosses de toilettes	Pièce
5	Enveloppes sac A4	carton
6	Savons de toilettes	carton de 24 pièces
7	Classeurs à levier	Pièce
8	Papier hygiéniques	Pièce
9	Post it MF	Paquet
10	Post it PF	Paquet
11	Post it GF	Paquet
12	Fresh air (Déodorant de bureau)	pièce
13	Registre Quadriller	Pièce
14	Signataires GF	Pièce
15	Signataires PF	Pièce
16	Agrafes 24/6	Carton de 20Boites
17	Torchons originales	Pièce
18	Serviettes en Tissus	Pièce
19	Cartouches 26A	Pièce
20	Cartouche 3015/ 55A/laser Jet Pro MFP m521dn	Pièce
21	Toneur 2520 pour les photocopieuses	Pièce
22	Tambour 2520 pour photocopieuse	Pièce
23	Cartouche 59A/ laser Jet Pro MFP m428dw	Pièce
24	Cartouche 05A/laser Jet P2035	Pièce
25	Arraches agraphes	Pièce
26	Cartouche laser Jet P1102/85A	Pièce
27	Stylos Bic bleu original	Boîte
28	Carnet de transmission	Pièce
29	Balais d'araignées	Pièce
30	OMO toss	paquet de 5kg
31	Savons liquides (détergent)	Bidon de 5littres
32	Baygon	Douzaine
33	Fardes à chemises	Pièce
34	Attache tout pf	cartons de 20 boites
35	Flash disque 32GB	Pièce
36	Multiprises à 5 trous	Pièce
37	Batterie des ordinateurs	Pièce
38	Agrapheuses PF	Pièce
39	colle à papier	Pièce

40	Poubelle	pièce
41	Encre à tempon	pièce
42	Papier collant PF	pièce
43	Scotch	pièce
44	Balai avec manche en bois	pièce
45	latte GF	pièce
46	balai extrait du palmier	pièce
47	Raclette	pièce
48	Serviette Chamoisette	pièce
49	Gant/jardinier	Pièce (Paire)
50	coupe coupe	pièce
51	veste imperméable/veilleur	pièce
52	couverture de nuit	pièce
53	lampe torche chargeable/veilleur	pièce
54	Enveloppe A3	pièce
55	Enveloppe A5	pièce
56	Enveloppe par avion	Boîte
57	Registre reçu	pièce
58	Registre Expédiée	pièce
59	Perforateur	pièce
60	Souligneur	Boîte
61	Vim	Boîte

18. Langue et Nombre d'Exemplaires

Les offres sous pli fermé rédigées en français seront signées et cachetées par les soumissionnaires et seront établies en cinq exemplaires dont l'original et quatre copies. L'original doit porter la mention « **Original** » et les copies la mention « **Copies** ». En cas de divergence entre l'original et les copies, seul l'original fera foi.

19. Mode d'expression des prix

Le montant total de l'offre sera exprimé en francs burundais, en chiffres et en lettres. En cas de discordance, le montant en lettre fera foi. Les prix indiqués sont TVA comprise. **Le prix est ferme, non révisable et non actualisable.** Il engage le soumissionnaire pendant toute la durée d'exécution du marché.

20. Garantie de bonne fin d'exécution

Une garantie de bonne exécution du marché de 10% du montant du marché total sera libérée par l'attributaire du marché dans un délai ne dépassant pas 20 jours calendriers qui suivent la notification du marché. Elle sera adressée à la Personne Responsable des Marchés au Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

21. Délais de livraison

Le délai de livraison est de 30 jours calendriers après la réception de la lettre de commande signée par toutes les parties. Toutefois, le titulaire du marché pourrait proposer les délais les plus courts.

22. Réception

La réception se fera dans les enceintes du Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture par une commission de réception.

L'autorité Contractante garde le droit de refuser tout produit jugé non-conforme. La Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics sera représentée par un observateur à la réception.

23. Modalités de paiement

Les procédures de paiement se fera en une tranche résultant de l'exécution du présent marché seront entamées après la livraison effective des fournitures sur présentation de la facture ainsi que le procès-verbal de réception approuvée par la Direction Nationale de contrôle des Marchés Publics (DNCMP) **attestant la conformité des achats du matériel et fourniture de bureau fournis.**

24. Annulation de la commande

La commande pourra être partiellement ou totalement annulée en cas de **retard** dans la livraison ou en cas de présentation **non-conforme aux spécifications techniques** requises.

25. Pénalités de retard

Toute défaillance dans l'exécution de ce marché entraîne :

- ✓ L'annulation de la commande ;
- ✓ Le non remboursement de la caution de soumission.

En cas de retard dans l'exécution du marché, l'attribution encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée suivant la formule ci-après : 1/1000 de la

valeur de la tranche non exécutée pour chaque jour calendrier de retard et après mise en demeure préalable ;

$$P = \frac{M \times N}{1000}$$

Où

P = Montant des pénalités

M = Montant des produits livrés avec retard

N = Nombre de jours calendrier de retard

Toutefois, le montant des pénalités ne peut pas dépasser 10% du montant total du marché.

26. Règlement des litiges

Tout litige du fait de l'exécution du présent marché sera tranché conformément au Code des Marchés Publics du Burundi.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend sera tranché définitivement par les juridictions compétentes de Bujumbura suivant les règles de conciliation et d'arbitrage en vigueur en République du Burundi.

Fait à Bujumbura, le/...../2023

LE MINISTRE DES AFFAIRES DE LA COMMUNAUTE EST AFRICAINE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA CULTURE

Ambassadeur Gervais ABAYEHO

